



Arrêté réglementant le stationnement sur la place de la Mairie dans le cadre de l'exposition des Belles Autos Garnachoises organisée par le Comité des Fêtes le 27 Avril, le 18 Mai, le 22 Juin et le 21 Septembre 2025

2025 - 58

Le Maire de la commune de LA GARNACHE,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de l'exposition des Belles Autos Garnachoises organisée par le Comité des Fêtes et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
- Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - Le stationnement sera interdit sur le parking de la place de la Mairie Les **27/04/2025, 18/05/2025, 22/06/2025 et 21/09/2025 de 08 heures à 14 heures** dans le cadre de l'exposition des Belles Autos Garnachoises organisée par le Comité des Fêtes.

Article 2 – Le Comité des Fêtes est chargé de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3 – Monsieur le Maire de La Garnache est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Garnache, le 01/04/2025

Le Maire,
François PETIT



